



HAL
open science

Un projet commun pour la méditerranée : de l'importance des droits de propriété pour le développement économique et la gestion environnementale

François Facchini, Max Falque

► **To cite this version:**

François Facchini, Max Falque. Un projet commun pour la méditerranée : de l'importance des droits de propriété pour le développement économique et la gestion environnementale . NOMOS, Revista do Programa de Pós-Graduação, 2016, 36 (1), pp.399-410. <hal-01570300>

HAL Id: hal-01570300

<https://hal.science/hal-01570300v1>

Submitted on 27 Aug 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



UN PROJET COMMUN POUR LA MEDITERRANEE : DE L'IMPORTANCE DES DROITS DE PROPRIETE, POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

*François Facchini**

*Max Falque***

Resumé

Cet article souhaite défendre l'idée que les pays de la Méditerranée pourraient se fédérer autour d'un projet commun qui permettrait d'écartier, d'une part, la menace que constitue l'interprétation classique ou radicale de la parole du Prophète pour les libertés individuelles et *in fine* le développement économiques et la qualité de l'environnement des pays du sud de la Méditerranée et de redonner vie, d'autre part, à ce qui a fait la grandeur de l'occident, à savoir le reconnaissance des libertés individuelles à travers la protection de la propriété privée.

Mots-Clés

Droits de propriété. Développement économique. Gestion environnementale. Méditerranée.

A COMMON PROJECT FOR THE MEDITERRANEAN: THE IMPORTANCE OF PROPERTY RIGHTS FOR ECONOMIC DEVELOPMENT AND ENVIRONMENTAL MANAGEMENT

Abstract

This article aims to defend the idea that the Mediterranean countries could unite around a common project that would remove, in one hand, the threat of conventional or radical interpretation of the Prophet for individual freedoms and ultimately the economic development and environmental quality of the southern Mediterranean countries and revive, on the other hand, what has made the greatness of the West, namely the recognition of freedoms individual through the protection of private property.

Keywords

Property rights. Economic development. Environmental management. Mediterranean.

* UP11, RITM et économiste associé au Centre d'Economie de la Sorbonne.

** Délégué Général de l'International Centre for Research on Environmental Issues (ICREI).

1. INTRODUCTION

Une large partie de l'Occident partage avec l'Orient une même mer, la Méditerranée. Sept mille ans d'Histoire des conquêtes d'Alexandre et de César aux Sarrasins, puis aux croisés et aux Ottomans lient les pays du nord et du sud de la Méditerranée. Aujourd'hui les révolutions arabes semblent déboucher sur une alternative ; inventer un nouveau modèle de société islamique intégrant l'apport des Lumières occidentales ou reconstruire la cité du Prophète. Si on retient l'idée qu'un souffle de liberté traverse des pays aussi divers que la Syrie, l'Égypte, la Lybie et la Tunisie il faut s'interroger sur la place que les intellectuels de ces pays compte faire à la propriété privée, car la condition institutionnelle de la liberté est depuis Locke la protection des droits de propriété de chacun sur lui-même et les fruits de son travail. Ce qui est intéressant c'est que ce projet d'une société libérale fondée sur la reconnaissance de la propriété de chacun sur lui-même peut aussi être un projet pour les pays du nord de la Méditerranée qui ont progressivement abandonné cet idéal pour un modèle d'égalité réelle, largement inspiré par les différentes idéologies socialistes qui ont traversé l'histoire et notamment toutes les expériences d'économie dirigée qu'ont été Vichy, le franquisme, le National-Socialisme, et le socialisme soviétique. Tous les pays de la mer méditerranée pourraient, pour des raisons éthiques ; le respect de la liberté, mais aussi économique ; la croissance de la production s'entendre sur un même projet ; établir des droits de propriété complet des individus sur eux-mêmes et les fruits de leur travail.

Ce projet aurait aussi une dimension environnementale, car une partie de la littérature des sciences juridiques et sociales a mis en évidence cette relation de la structure des droits de propriété avec la qualité de l'environnement. Cette relation reste pourtant relativement méconnue à l'heure par exemple où Paris va accueillir la conférence sur le Climat. Les travaux autour de la courbe de Kuznets ne permettent pas, de plus, de dissocier la question du développement économique de la qualité de l'environnement. L'histoire politique des années trente rappelle aussi que la construction d'une société fondée sur une éthique de la liberté peut se trouver menacée par la montée du chômage, de la pauvreté, et plus généralement le déclin économique et sociale. L'euroscélérèse i.e. le déclin économique relatif de l'Occident vis-à-vis des autres régions du monde ; on pense à l'Asie du sud-est et des pays d'Amérique du Sud comme le Brésil et la montée de l'abstention et des partis extrêmes (extrême droite et gauche) apparaissent comme de nouvelles menaces pour l'idéal d'une société ouverte. On ne peut pas écarter non plus l'idée que les tensions dans les pays occidentaux autour de l'Islam ne sont pas explicables par la caractère liberticide d'une certaine interprétation des paroles du Prophète. Malgré la popularité de l'anti-libéralisme dans une partie de l'opinion, l'occident reste le berceau de la doctrine libérale et son droit largement inspiré par cette idéologie. Réussir à fédérer les pays de la méditerranée autour de la construction d'une société d'hommes propriétaire d'eux-mêmes et des fruits de leur

travail serait alors aussi un moyen de limiter ses tensions. La diffusion d'une interprétation libérale de la parole du Prophète permettrait d'unir la méditerranée autour de la construction de sociétés ouvertes et respectueuses de leur culture. .

Ce petit article souhaite donc défendre l'idée que les pays de la Méditerranée pourraient se fédérer autour d'un projet commun qui permettrait d'écarter, d'une part, la menace que constitue l'interprétation classique ou radicale de la parole du Prophète pour les libertés individuelles et *in fine* le développement économiques et la qualité de l'environnement des pays du sud de la Méditerranée et de redonner vie, d'autre part, à ce qui a fait la grandeur de l'occident, à savoir le reconnaissance des libertés individuelles à travers la protection de la propriété privée.

Un tel projet repose soit sur la conviction que la liberté est bonne en elle-même soit sur les conséquences bénéfiques que le respect de la propriété privée peut permettre de réaliser. Parmi les objectifs que la protection des droits de propriété privée peut réaliser, il y a le respect de l'environnement. Cette conséquence est sans doute la moins connue et la moins discutée des bienfaits de la liberté, tant l'écologie se voit comme une critique radicale de la société de consommation et par voie de conséquence du capitalisme qui est finalement perçu comme un modèle de développement économique non durable. Elle existe, pourtant, belle et bien et pourrait être une bonne justification de la construction de cette société euro-méditerranéenne et ouverte. La protection de la mer méditerranée pourrait ainsi être le patrimoine commun que la reconnaissance des libertés individuelles par le renforcement de la propriété privée pourrait réaliser.

Ce projet n'a par définition aucune réalité. Il ne peut pas être jugé sur pièce. Il relève presque de l'utopie. Hors d'éthique de la conviction il peut cependant être étayé par un certain nombre de faits que l'on peut tirer de l'usage de la multiplication des mesures des arrangements institutionnels mais aussi de la qualité de l'environnement que les grandes organisations interétatiques comme la Banque mondiale ou à but non lucratifs que sont les « *think-tank* » proposent pour étayer leurs positions et utiliser les expériences passées pour construire l'avenir. Sur la base de ces indicateurs on peut constater que les pays du sud de la méditerranée sont à la fois moins libéraux que les pays du Nord, moins développés et aussi possèdent en environnement de moins bonne qualité. Un tel constat milite en faveur de l'idée que le renforcement des libertés individuelles sur les deux rives de la méditerranée est une solution crédible à la fois pour le développement économique, mais aussi pour l'environnement. Il peut aussi rassembler l'orient et l'occident autour d'une même éthique, celle de la liberté.

2. LES PAYS DE LA MÉDITERRANÉE

Les pays de la méditerranée au sens strict sont les pays riverains de la mer méditerranée. Une telle définition écarte le nord de la France et le Portugal, mais aussi la Jordanie qui est privée d'accès à la mer. Elle est, comme toutes les définitions, un peu arbitraire, mais elle permet de faire une liste de pays qui n'est pas contestable. Au Nord les pays riverains de la méditerranée sont : l'Espagne, la France, l'Italie, la Croatie, l'Albanie, Malte, la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, l'Albanie et la Grèce. Sur la rive asiatique il y a la Turquie, Chypre, la Syrie, le Liban, Israël et la Palestine. Sur la rive africaine on trouve l'Égypte, la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. Tous ces pays ont des profils économiques, institutionnels et environnementaux très variés.

3. DES NIVEAUX DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TRÈS DISPARATES

Ils ont, tout d'abord, des profils économiques très disparates et des histoires économiques différentes. Sur la rive Nord on trouve les pays les plus riches i.e. les pays anciennement industrialisés comme la France, l'Italie et l'Espagne. Sur cette rive il y a aussi les pays qui ont expérimenté des modèles d'économie socialiste : Croatie, Bosnie-Herzégovine, Slovénie et l'Albanie. Ces pays ont des niveaux de développement très variés. Certains comme la Croatie et la Slovénie sont désormais très proches d'un pays comme la Grèce, d'autres comme la Bosnie-Herzégovine et l'Albanie sont plus proches des niveaux de développement des pays de la rive africaine ; Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Égypte et d'une partie de la rive asiatique et de la Syrie. Sur cette rive il faut noter le formidable essor d'Israël et la réussite relative de la Turquie qui se place à un niveau intermédiaire. Les pays de la rive a. La Libye était avant la chute du colonel Kadhafi le 17ème producteur mondiale de pétrole. L'Algérie est de son côté le quinzième producteur de pétrole et le dixième producteur de gaz naturel au monde. L'Algérie comme l'Égypte, Israël, le Maroc, la Syrie et la Tunisie sont aussi riches en phosphate¹. La Figure 1 montre sur la base d'un simple indicateur de Production Intérieure Brute par Habitant la hiérarchie qui existe entre ces vingt pays sur la base de ce critère.

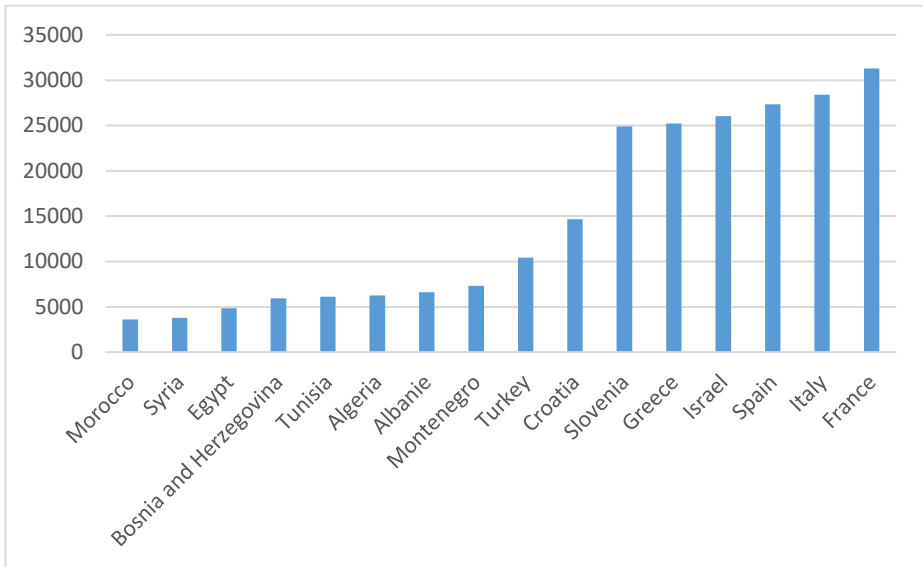
4. LA QUALITÉ DE LA STRUCTURE DE LA PROPRIÉTÉ

Les régimes de propriété sont aussi très différents d'un pays à l'autre. Pour mesurer la qualité du système de propriété on peut utiliser l'*International Performance Index* publié chaque année par la *Property Rights Alliance* (organisation dirigée par Hernando de Soto) en collaboration avec l'*Institute for Liberty*

¹ Le phosphate est utilisé dans l'agriculture comme engrais pour enrichir les fruits et légumes en source de phosphore. Il apporte aussi de l'azote, du calcium et de l'aluminium.

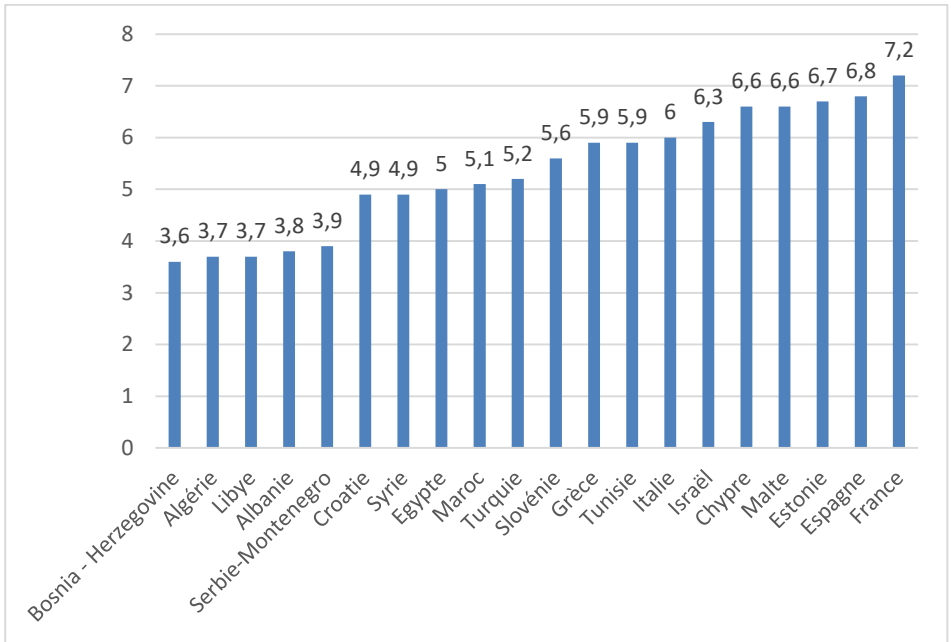
and Democracy, qui donne des indications sur la protection des droits de propriété physiques et intellectuels dans le monde. Cet index examine les droits de propriété dans chaque pays en collectant des informations sur l'environnement juridique et politique, la propriété des biens physiques et la propriété intellectuelle. Il propose une échelle de 1 à 9 ; 9 correspond à une situation où le pays est très respectueux des droits de propriété, 1 très peu respectueux. Le thème de la propriété des biens physiques combine trois types d'information : la protection des droits de propriété physiques, l'enregistrement des petites propriétés et l'accès au crédit.

Figure 1 – Production Intérieure Brute par Habitant (année 2010)



Source : PENN WORLD TABLES. https://pwt.sas.upenn.edu/php_site/pwt71/pwt71_retrieve.php

Figure 2 – Index de qualité du régime de propriété (année 2010)



Source : *International Property Rights Index* (2010)

On retrouve finalement quasiment la hiérarchie constaté partir de l'indicateur de PIB par habitant. Les pays les plus riches sont aussi les pays qui respectent le mieux le régime de la propriété privée i.e. qui se rapprochent le plus de l'idéal d'exclusivité et de libre cessibilité. Ce simple constat confirme l'importante littérature qui s'est consacré à l'étude de cette relation entre régime de propriété et développement économique (Hernando de Soto 2005², Baumol, 1990³, Hayek, 1973⁴, 86, Besley, 1995⁵, Keefer et Knack 1995⁶, Dawson, 1998⁷). H. de Soto (2005) distingue six effets : fixer le potentiel économique des biens et le régime juridique qui a apporté aux pays occidentaux la clé du développement moderne, intégrer dans un même système des informations jusque-là dispersée, établir les responsabilités de chacun et donc transformer

² De Soto, H. (2005). *Le mystère du capital*, Flammarion, Paris.

³ Baumol W.J. (1990), "Entrepreneurship: productive, unproductive and destructive" *Journal of Political Economy*, 98, 5, (1), p.893 – 921.

⁴ Hayek F. (1973, 1980), *Law, Legislation and Liberty*, vol.1, *rules and order*. Chicago: University of Chicago Press.

⁵ Besley T. (1995), « Property Rights and Investment Incentives : Theory and Evidence from Ghana », *Journal of Political Economy*, vol. 103, n°5, p.903-937.

⁶ Keefer P. and Knack S. (1995), "Institutions and Economic Performance: Cross Country Tests Using Alternative Institutional Measures", *Economics and Politics*, November, p.207-227

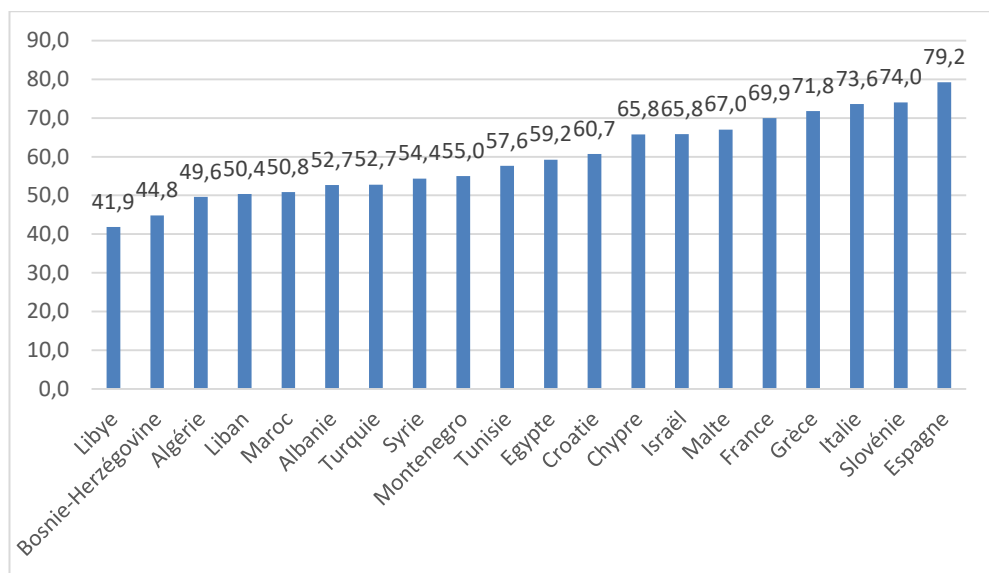
⁷ Dawson J.W. (1998), "Institutions, Investment, and Growth: New Cross-Country and Panel Data Evidence", *Economic Inquiry*, vol.XXXVI, October, p.603-619.

le propriétaire en individu, rendre les biens fongibles, créer des liens sociaux, et protéger les transactions.

5. LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES PAYS MEDITERRANEENS

Sous l'indicateur de performance environnementale publié chaque année par le *Yale Center for Environmental Law and Policy* on peut dire que la qualité de l'environnement est très différent d'une rive à l'autre de la méditerranée. L'*Environmental Performance Index* (EPI) est publié chaque année de 2002 à 2012. Il agrège 25 critères regroupant des informations sur la santé environnementale et la vitalité des écosystèmes. Il permet de faire plusieurs constats. Le premier est que les pays du nord de la méditerranées qui n'ont pas été soumis au modèle socialiste autogestionnaires (hors Slovénie) pour les anciens membres de la Yougoslavie ou au socialisme d'obédience Maoïste pour l'Albanie ont en moyenne des indicateurs de performance environnementale beaucoup plus élevés que le reste des pays de l'échantillon. Les pays de rive asiatique Musulman (Turquie) et de la rive africaine ont en revanche des indicateurs de performances environnementales très inférieurs (Figure 3).

Figure 3 – Moyenne des indices de performance environnementale sur la période 2002-2012



Source : Yale Center for Environmental Law and Policy (YCELP), Yale University ad Center for International Earth Science Information Network (CIESIN), Columbia University ; disponible sur le site <http://epi.yale.edu>

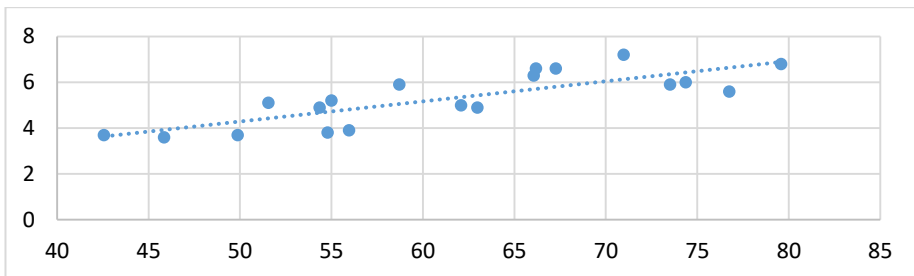
6. EXPLICATIONS

La grande diversité à la fois des performances économiques et environnementales s'explique par le régime de propriété d'une part parce que le développement économique induit par la structure incitative fait passer les biens environnementaux de la catégorie des biens de luxe à celle des biens normales. Leur demande impose aux entreprises d'en tenir compte et aux gouvernements de mettre en place des politiques qui leur sont favorables. C'est ce que tend à montrer l'existant, malgré tout très débattue d'une courbe environnementale de Kuznets⁸. La qualité de l'environnement se détériorerait avec la croissance du revenu par tête, dans un premier temps, puis s'améliorerait. Une courbe en cloche décrirait ainsi la relation entre revenu par tête et qualité de l'environnement. L'industrialisation d'une économie est associée à l'augmentation de la pollution. Avec l'âge post-industriel, des technologies propres, des industries de service, et l'avènement d'une économie de l'information remplacent les industries polluantes et conduisent à une amélioration de la qualité de l'environnement. Dans une économie où les revenus sont élevés; l'élasticité – revenu pour les biens et services de subsistance est faible et baisse au fur et à mesure que les revenus augmentent. Inversement, l'élasticité de la demande pour les biens d'agrément (aménités) s'accroît. La situation est inverse dans les pays pauvres. Plus les pays sont développés et plus ils privilégient la qualité de leur environnement.

L'autre explication est liée au qualité incitative spécifique du régime de propriété privée. La Figure 4 corrèle simplement performance environnementale et régime de propriété. Elle montre que les pays où les performances environnementales sont les plus fortes sont aussi les pays qui ont les régimes de propriété les proches proche de l'idéal d'exclusivité et de libre cessibilité.

⁸ Cette courbe, sans que les débats qu'elle suscite ne soient tranchés, montre que d'importants indicateurs de qualité de l'environnement tels que la qualité de l'eau, les matières fécales dans les rivières, l'émission de CO₂, la déforestation, la concentration de dioxine et PCB dans l'air, etc. peuvent à partir d'un certain niveau de revenu s'améliorer avec la croissance des revenus par tête (Yandle, Battari et Vijayraghavan, 2004⁸, Antle et Heidebrink, 1995⁸).

Figure 4 – Relation entre Performance environnementale et qualité du régime de propriété



Sources : données des Figures 2 et 3.

Ce résultat est là encore assez peu original par rapport à l'importante littérature produite par l'école de la free écologie⁹. Il y a les exemples classiques de la conservation des éléphants en Afrique et plus généralement l'évolution très contrastée des espèces domestiques (bétail, chevaux, lamas, dindes, poules, etc.) et des espèces sauvages (Simmons 1989, p.46-49¹⁰). Il y a, ensuite, tous les travaux sur l'inefficacité relative de la gestion publique des ressources naturelles et de la propriété collective. Dans les années 1970 – 1980 la dégradation de l'environnement dans les économies socialistes a été croissante à un rythme exponentiel. Mikhail Bernstam¹¹ relevait dans son compte rendu de l'ouvrage *The Wealth of Nations and the Environment* que l'émission de polluants industriels et domestiques dans l'air était en 1987 cinq fois plus élevée en URSS qu'aux Etats-Unis, malgré un PIB deux fois plus faible.

Aux Etats-Unis les expériences de gestion publique des ressources naturelles n'ont plus été toujours concluante. La propriété publique a progressivement pris une place importante dans la gestion des ressources forestières et hydrique notamment. La création au début du XIX^e siècle du *National Forest Service* a correspondu avec l'idée que la gestion privée des forêts mènerait à une pénurie de bois avant le début des années 1920. Le même raisonnement fût mené en matière de ressource hydriques (eau), minières, et/ou cynégétique. La traduction foncière de cette politique fût la nationalisation d'une grande partie du territoire américain et en outre l'ouest du Mississipi et

⁹ Dénommée aussi écologie positive, common sense ecology ou Free Market Environmentalism. Cf. « Ecologie et liberté : une autre approche de l'environnement » Falque M; et Millière G. LITEC, 1992

¹⁰ Simmons, Randy (1989). Herd mentality : banning ivory sales is no way to save the elephant, Policy Review, automne, p.46-49.

¹¹ Mikhail Bernstam (1991) dans son compte rendu de *The Wealth of Nations and the Environment*, Occasional Paper n°85, IEA rapport ce résultat. Journal des Economistes et des Etudes Humaines, 3, 1.

l'Alaska. Une telle politique n'a pas eu les effets escomptés¹². A) Elle a exposé les forêts à la tragédie de la pâture commune. Le libre accès aux forêts publiques favorisa -1- la surexploitation des ressources cynégétiques par braconnage ou chasse légale trop intensive, et -2- la multiplication des feux de forêts accidentels provoqués par des campeurs et/ou des promeneurs. B) Elle a rendu les ressources naturelles prisonnières des intérêts des groupes de pression, des bureaucrates et des élus. Alors que le propriétaire est incité à faire un bon usage de son bien, les fonctionnaires et les hommes du gouvernement (politicien) ont des intérêts qui ne sont pas liés à la bonne gestion de la ressource. Ce qu'ils souhaitent c'est maximiser leur budget pour les uns et/ou gagner les élections pour les autres. Si la question sociale centrale lors d'une élection est l'emploi et le chômage, il n'est pas très important pour les politiciens de soutenir des programmes de préservation des ressources. Ils vont mettre en œuvre des politiques d'industrialisation forcées quitte à détruire l'environnement. Au lieu de préserver la forêt ils vont intensifier par exemple son exploitation en vue de produire de la pâte à papier ou du bois de sciage. C) Elle a créé, enfin, des profits artificiels pour un certain nombre de professions et notamment les agriculteurs. Comme toutes interventions publiques la mise en place par exemple d'importants programmes d'irrigation et de construction de barrage lors du New Deal des années trente a créé artificiellement des opportunités de profit. Les agriculteurs ont pu cultiver des plantes très demandeuses d'eau dans des zones arides. Ils ont, par exemple, semé et cultivé de la luzerne en Arizona. La raison est qu'il ne payait qu'un cinquième du coût de production de l'eau qui leur permettait de faire pousser leur semi. D) La dernière conséquence de cette politique de droits de propriété délégués à des personnes privées de ressources publiques comme les forêts a été d'inciter les firmes qui ont obtenu ce type de contrat du gouvernement à des comportements opportunistes. La firme privée qui gère la ressource pour la collectivité n'a, en effet, aucune incitation à développer une stratégie de gestion de la ressource de long terme, car rien ne lui garantit qu'il sera toujours le gestionnaire de la ressource dans cinq ou dix ans. Il sait en effet que l'idéologie du gouvernement peut changer, et que les hommes du gouvernement peuvent se renouveler. Il n'a alors aucune garantie que le contrat de délégation qu'il a passé avec l'autorité publique soit renouvelé. Cela ne l'incite pas à bien gérer la ressource (Holcombe 1995, p.29)¹³.

¹² On peut consulter le site du *Political Economy Research Center* (PERC) pour une liste d'études sur le sujet.

¹³ Holcombe, Randall, G. (1995). *Public Policy and the Quality of Life: market incentives versus government planning*, Greenwood Press.

7. CONCLUSION

Toutes ces expériences permettent de comprendre dans ses grandes lignes pourquoi la rive africaine de la méditerranée et plus généralement les pays qui ont les régimes de propriété les plus éloignés de l'idéal d'exclusivité et de libre cessibilité ont des performances environnementales moindres. Ils renforcent l'intérêt d'un projet commun sur toutes les rives de la méditerranée. Faire de la mise en œuvre de droits de propriété exclusifs et librement cessible un objectif pour les pays de la méditerranée ce serait 1) protéger un patrimoine commun ; la mer méditerranée et son environnement, 2) répondre aux aspirations des Printemps Arabes qui cherchaient en partie à imiter les Lumières occidentales et leur recherche d'une société ouverte respectant la liberté de conscience et in fine les libertés économiques aussi replacer les pays du nord de la Méditerranée sur le chemin de la croissance économique et leur permettre ainsi de rattraper une partie du retard qu'ils ont accumulé vis-à-vis des nouveaux pays industrialisés mais aussi des pays d'Amérique du Nord.

RÉFÉRENCES

- Baumol W.J. (1990), "Entrepreneurship: productive, unproductive and destructive" **Journal of Political Economy**, 98, 5, (1), p. 893 – 921.
- Besley T. (1995), « Property Rights and Investment Incentives : Theory and Evidence from Ghana », **Journal of Political Economy**, vol. 103, n° 5, p. 903-937.
- Dawson J.W. (1998), "Institutions, Investment, and Growth: New Cross-Country and Panel Data Evidence", **Economic Inquiry**, vol.XXXVI, October, p. 603-619.
- De Soto, H. (2005). **Le mystère du capital**, Flammarion, Paris.
- Hayek F. (1973, 1980), **Law, Legislation and Liberty**, vol. 1, **rules and order**. Chicago: University of Chicago Press.
- Holcombe, Randall, G. (1995). **Public Policy and the Quality of Life: market incentives versus government planning**, Greenwood Press.
- Keefer P. and Knack S. (1995), "Institutions and Economic Performance: Cross Country Tests Using Alternative Institutional Measures", **Economics and Politics**, November, p. 207-227
- Mikhail Bernstam (1991) dans son compte rendu de The Wealth of Nations and the Environment, Occasional Paper n° 85, IEA rapport ce résultat. **Journal des Economistes et des Etudes Humaines**, 3, 1.

Simmons, Randy (1989). Herd mentality : banning ivory sales is no way to save the elephant, **Policy Review**, automne, p. 46-49.

* **Recebido em 08 abr. 2016.**